

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 827

Artikel: Non à l'initiative "pour une formation professionnelle et un recyclage garantis"
Autor: Baier, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Non à l'initiative «pour une formation professionnelle et un recyclage garantis»

Touche pas à mon pote! Le droit à la formation est un vieux mythe fondateur de la démocratie sociale. Depuis Jules Ferry, le «père» de l'instruction publique, laïque et obligatoire, qui fit souffler sur la France rurale et conservatrice un grand vent de réforme scolaire, jusqu'aux pédagogues modernes qui s'efforcèrent de réaliser les réformes dictées par une prise de conscience aiguë de l'inégalité sociale devant l'instruction et le savoir, le droit à la formation est au cœur de toute doctrine humaniste et socialiste.

Un quart de siècle de réflexion et d'action dans le domaine de l'égalité des chances à l'école nous a montré que le concept de droit à la formation, s'il fixe bien le but à atteindre, produit en chemin ses illusions, ses mirages, ses faux espoirs. Ce droit, comme potion magique universelle, est le plus formidable oreiller de paresse de la sociale-démocratie. Il est totalement faux de croire que l'ouverture d'une filière scolaire (ces fameux ateliers d'apprentissage de l'initiative) pourrait diminuer les échecs enregistrés dans la formation en emploi. Par quel miracle les ateliers d'apprentissage pourraient-ils transformer l'échec en réussite, puisque la structure de la filière suivie n'est pas en cause?

L'objet de l'initiative est de garantir un droit à la formation professionnelle pour les quelque 10 000 jeunes par année qui sont rejetés contre leur gré dans les fonctions les moins qualifiées de l'économie.

Sur ce chiffre, les partenaires sociaux sont d'accord, ils acquiescent également lorsque les initiateurs déplorent que les jeunes salariés non qualifiés soient relégués dans un sous-groupe de travailleurs «taillables et corvéables à merci». Le pro-

Domaine public, dans son n° 157, dressait une grande fresque de l'égalité des chances dans l'intérêt de l'enfant et concluait: «En intégrant la formation professionnelle dans le droit à la formation à l'enseignement, on préserve pour demain les chances de voir se réaliser une école où chacun pourra de plus en plus réellement jouir de l'égalité des chances.»

Alors pourquoi aujourd'hui ce revirement, cet apparent rejet du droit à la formation professionnelle?

blème n'est toutefois pas de faire le procès de l'économie qui ne peut éliminer les postes non qualifiés.

TOUT SYSTÈME DE FORMATION PRODUIT SES ÉCHECS

Les initiateurs pensent que si le système suisse de formation en emploi répond assez bien aux besoins des jeunes qui disposent d'un capital scolaire élevé ou moyen, il est au contraire déficient pour les jeunes porteurs d'un capital scolaire insuffisant. Le processus est assez bien décrit par D. Amos dans *Les Cahiers du Service de la recherche sociologique* n° 20, «L'entrée en apprentissage», p. 265:

«Les jeunes dont le capital scolaire est élevé se placent avant tout au sommet de la hiérarchie scolaire (mais aussi socio-professionnelle) des apprentissages. Les jeunes dont le capital scolaire est plus bas tendent alors à voir se fermer l'accès à ces professions, d'autant qu'elles sont plus élevées dans la hiérarchie, et qu'ils détiennent eux-mêmes moins de ce capital formel.»

L'exemple qui s'impose ici est celui de ce candidat apprenti mécanicien dont les capacités pratiques avaient d'ores et déjà été relevées par son futur

patron, mais qui, échouant aux examens de sélection, est empêché d'entrer dans la branche à cause de ses mauvais résultats scolaires. Même la formation en emploi traîne derrière elle le funeste héritage de la sélection scolaire.

FINANCEMENT PÉRILLEUX

Les initiateurs veulent donc créer des ateliers d'apprentissage. «Nous voulons étendre l'accès à la formation en ateliers publics à 8% environ des jeunes, afin de permettre une formation étendue à ceux qui en sont exclus.»

Mais toute filière scolaire fera nécessairement prévaloir, encore plus que la formation en emploi, le capital scolaire acquis préalablement. La solution proposée est donc pire que le mal qu'elle veut combattre, de plus elle s'éloigne des processus régulateurs du marché de l'emploi.

Le prélèvement de 0,5% de la masse salariale pour financer la formation professionnelle est l'une des plus mauvaises propositions de l'initiative. Il est maintenant évident que la pénalisation de la seule masse salariale va à fin contraire du but recherché qui est le développement de l'emploi. Pourquoi détaxer les entreprises dans lesquelles l'apport en capital fixe est très élevé? C'est une façon supplémentaire de dissuader l'entrepreneur d'ouvrir l'embauche. Plus il remplace le travail par la machine, moins il sera taxé.

En conclusion, la solution proposée par l'initiative est illusoire car le problème de la formation professionnelle ne réside pas tant dans les structures que dans la rigidité des voies d'accès à la formation. Le scandale, ce ne sont pas les 8% de jeunes qui ne bénéficient que d'une formation au rabais, c'est que ces 8% sont presque à coup sûr condamnés à rester des déqualifiés. Alors plutôt que des ateliers, structure scolaire à l'intention de jeunes qui en général ont hâte de fuir l'école, pourquoi pas un capital-formation qui concrétiserait le droit à la formation quand et où l'individu le désirerait?

E. B.